

# **SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024**

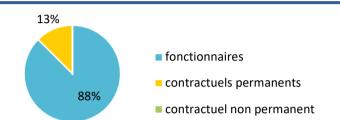


### **COMMUNE DE SAINT MARTIN DE QUEYRIERES**

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion des Hautes-Alpes.

### **Effectifs**

- 16 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024
  - > 14 fonctionnaires
  - > 2 contractuels permanents
  - > 0 contractuel non permanent
- → Aucun contractuel permanent en CDI



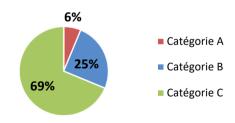
Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

# - Caractéristiques des agents permanents

### Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	21%		19%
Technique	71%	50%	69%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	7%	50%	13%
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

### Répartition des agents par catégorie



### Répartition par genre et par statut



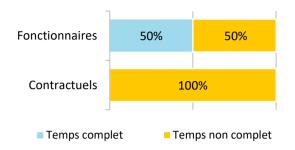
## Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	44%
Techniciens	25%
Adjoints administratifs	13%
ATSEM	13%
Attachés	6%

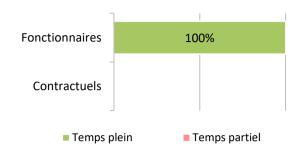
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2024

## \_\_\_ Temps de travail des agents permanents \_

 Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



## Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

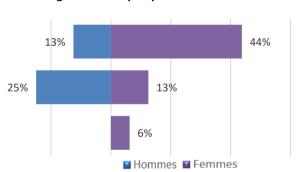
Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Médico-sociale	100%	100%
Administrative	67%	
Technique	40%	100%

## Pyramide des âges \_\_\_\_\_

→ En moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans

Âge moy des agents pe		
Fonctionnaires	50,36	<ul><li>de 50 ans et +</li></ul>
Contractuels	40,00	— ue so alis et +
permanents	40,00	_
Ensemble des	nsemble des	
permanents	49,00	_
Tranche d'âge		de - de 30 ans
permanents	49,06 d'âge	de 30 à 49 — de - de 30

# Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



<sup>\*</sup> L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

# . Équivalent temps plein rémunéré

# → 14,28 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

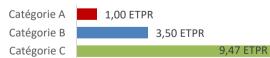
> 12,85 fonctionnaires

> 1,12 contractuel permanent

> 0,31 contractuel non permanent

25 990 heures travaillées rémunérées en 2024

### Répartition des ETPR permanents par catégorie



# Positions particulières

Aucune position particulière

### Mouvements

En 2024, 4 arrivées d'agents permanents et 3 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
15 agents	16 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024					
Fonctionnaires • 0,0%					
Contractuels 7 100,0%					
Ensemble	71	6,7%			

## Principales causes de départ d'agents permanents

Détachement	33%
Fin de contrats remplacants	33%
Départ à la retraite	33%

## Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Recrutement direct	25%
Voie de mutation	25%
Arrivées de contractuels	25%
Remplacements (contractuels)	25%

<sup>\*</sup> Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

# - Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- Aucun lauréat d'un examen professionnel
- 1 lauréat d'un concours d'agents déjà
  fonctionnaires dans la collectivité nommé

dont 100% des nominations concernent des femmes

 7 avancements d'échelon et aucun avancement de grade  Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

# - Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

# Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

# - Budget et rémunérations

### → Les charges de personnel représentent 45,83 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	1 335 732 €	Charges de personnel*	612 161 €	$\Longrightarrow$	Soit 45,83 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					
Dánas a fualiana anno					Démandantions des societs and

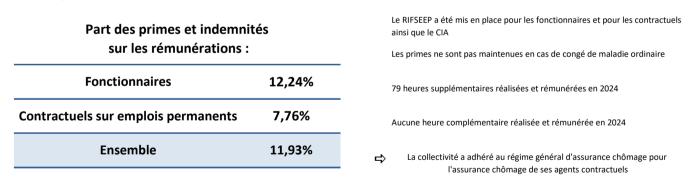
Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	401 644 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	47 920 €	C CCC E
IFSE:	40 963 €	6 666 €
CIA:	6 843 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	1 557 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	5 062 €	
Supplément familial de traitement :	4 026 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0€	
	/	

### Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	S				S	
Technique			32 685 €		26 251 €	S
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale					S	S
Police						
Incendie						
Animation						
Toutes filières	S		32 685 €		26 201 €	S

<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

# La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 11,93 %



### → IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires					Contractuels sur emploi permanents						
		Femmes			Hommes			Femmes			Hommes	
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	S	S										
Catégorie B	S	S		5 806 €	530€	8%						
Catégorie C	1 866€	443 €	19%	1878€	476 €	20%	S	S				

<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### - Absences —

- En moyenne, 8,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire
- > Aucun jour d'absence pour motif médical concernant les agents contractuels en 2024

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,41%	0,00%	2,11%	
Taux d'absentéisme médical (toutes absences	2,41%	0,00%	2,11%	
pour motif médical)  Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité	2,58%	0,00%	2,26%	
et autre)	-		-	

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 🔶 21,1 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- → La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

### - Accidents du travail

### 1 seul accident du travail déclaré au total en 2024

 1 accident du travail pour 16 agents en position d'activité au 31 décembre 2024

# Prévention et risques professionnels

### → ASSISTANT DE PRÉVENTION 1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

# FORMATION Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

# **Handicap**

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

# Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

### **→** DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 4 308 €

### **DOCUMENT DE PRÉVENTION**

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

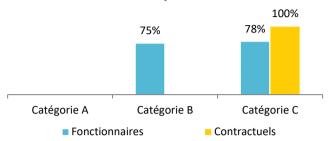
Dernière mise à jour : 2022

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

### **Formation**

→ En 2024, 75,0% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

### Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



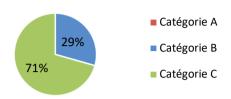
→ 6 882 € ont été consacrés à la formation en 2024

### Répartition des dépenses de formation

CNFPT	71 %
Autres organismes	29 %

## 34 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

# Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



# Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2,1 jours par agent

# Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	35%
Autres organismes	65%

# - Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance	
Montant global des participations	1 025 €	3 413 €	
Montant moyen par bénéficiaire	205 €	213 €	

→ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

## **Relations sociales**

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2024

# Précisions méthodologiques

### → 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

#### Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

## <sup>2</sup>Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2024 x 365

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

### 3 « groupes d'absences »

### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

### 3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

### \Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

### Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : juin 2025 Version 1